EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID: 033-213300775-20230424-2023_46-DE

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 18/04/2023

Membres:

En exercice

19

Présents:

15

Votants:

18

Date d'affichage: 25/04/2023

Date de publication: 25/04/2023

Le 24 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

<u>Étaient représentées</u>: Anne-Marie CAUSSÉ par Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

<u>Absente</u>: Nathalie KATSAMANTOU

Secrétaire de séance: Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2023-46

<u>OBJET</u>: Conventions avec le Département de la Gironde pour la réalisation de l'aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219 dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219 (fiche action V1 - CAB), le Département de la Gironde propose une convention d'aménagement de sécurité d'un carrefour actant la validation du projet tel que décrit ci-après.

Par ailleurs, la réfection de la couche de roulement peut faire l'objet d'une participation du Département de la Gironde dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage. Afin de pouvoir obtenir cette participation, une demande écrite est à adresser au Président du Département.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'aménagement de sécurité d'un carrefour,
- de demander la participation du Département de la Gironde à la réfection de la couche de roulement dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

<u>POUR</u>: 18 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20230424-2023_46-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 24 avril 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY